

Ma délégation a pris note que le Comité a examiné les questions suivantes au cours de sa dix-septième réunion à Genève:

- 1) Les anomalies chromosomiques induites par les radiations chez l'homme.
- 2) Les effets des radiations ionisantes sur le système nerveux central.
- 3) L'évaluation de la contamination radioactive du milieu par les essais nucléaires.
- 4) L'examen des hypothèses et paramètres utilisés dans l'estimation des doses engagées par les essais nucléaires.

Le Comité a également commencé à passer en revue les informations dont il aura besoin pour poursuivre son évaluation des niveaux mondiaux de rayonnement provenant des essais nucléaires; cet examen sera terminé à sa prochaine session.

Le Comité a décidé que ses travaux futurs comprendront, à sa prochaine session, l'analyse des renseignements métaboliques sur les radioéléments de longue période nécessaires à l'estimation des doses engagées.

Ma délégation félicite le Comité scientifique du travail qu'il a accompli et attend avec grand intérêt son rapport complet prévu pour 1969. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour exprimer notre satisfaction de l'assistance que la Division mixte de la FAO/AIEA de l'énergie atomique dans l'agriculture lui a fournie "par la collecte et le rassemblement de données sur la contamination radioactive des aliments consommés par l'homme".

M. le Président, l'activité du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a diminué au cours des dernières années. Tant qu'il n'y a pas de danger immédiat d'un risque sérieux d'irradiation, la communauté scientifique pourra tirer avantage de cette situation pour faire un examen approfondi des suggestions à l'effet que soit revue la fréquence des rapports que le Comité scientifique est appelé à soumettre.

Ma délégation se félicite de l'élection à la dernière session d'un ressortissant canadien, le Dr Butler, à la présidence du Comité scientifique pour ses dix-huitième et dix-neuvième sessions. Nous sommes donc particulièrement heureux cette année de soumettre à la Commission politique spéciale un projet de résolution sur le travail du Comité scientifique.

Ce projet est, dans l'ensemble, semblable aux résolutions adoptées par le passé à l'unanimité par la Commission politique spéciale et l'Assemblée générale. Il a pour but de réitérer la préoccupation de l'Assemblée générale engendrée par les effets nuisibles des radiations ionisantes, quelle que soit leur source, et en conséquence de prier le Comité scientifique de poursuivre ses travaux.